



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VINCENNES ET MADAME JOËLLE PARFOND POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER DE CREATION DE FLEURS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE ZEN 2022

**DÉCISION N° DM-22-169
EN DATE DU 06 MAI 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-20-485 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Céline MARTIN en tant qu'adjointe au maire chargée de la petite enfance et des seniors ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par Madame Joëlle PARFOND, domiciliée 14 rue de l'Hermine 94440 Villecresnes, d'organiser un atelier de création de fleurs le mardi 10 mai 2022 de 10h30 à 12h à destination des seniors dans le cadre de «la semaine Zen»;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Madame Joëlle PARFOND, domiciliée 14 rue de l'Hermine 94440 Villecresnes, pour l'organisation, à titre gratuit, d'un atelier de création de fleurs le mardi 10 mai 2022 de 10h30 à 12h à destination des seniors vincennois dans le cadre de « la semaine Zen ».

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la petite enfance et
des seniors,

Signé

Céline MARTIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220506-lmc1H9683H1-AR Date de réception en Préfecture : 06/05/2022 Date de Publication : 06/05/2022
